

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°T103-2026**Portant fermeture temporaire des parcs et jardins publics**

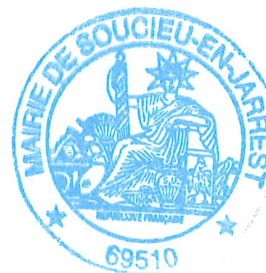
Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'alerte météorologique Orages Orange de Météo France,
Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès aux parcs et jardins public pendant cette alerte,

ARRETE

- ARTICLE 1 : Les accès aux parcs et jardins publics de la commune sont interdits au public le temps de l'alerte météorologique Orages Orange violents le Vendredi 28 Août 2026.
- ARTICLE 2 : En cas de prolongation de cette alerte, le présent arrêté sera prorogé de la nouvelle durée de l'alerte.
- ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des parcs et jardins publics.
- ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thurins,
 - à Madame la Directrice Générale des Services,
 - au représentant de l'Etat dans le Département,
 - à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
 - à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
 - à Monsieur SERINDAT Jérôme

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 27 Août 2026

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud Savoie'.

Publié le : **2 8 AOUT 2026**